



www.valais-terroir.ch

# TERRE VALAISANNE

PAGE DE L'AGRICULTURE VALAISANNE

## Loup et pastoralisme incompatibles

ROLAND PUIPPE

A l'heure où les Chambres fédérales débattent des solutions à envisager pour résoudre les problèmes posés par la présence du loup en Suisse, il n'est pas incongru de replacer l'église au milieu du village en posant la question qui tue: les conditions naturelles et humaines qui prévalent en Valais sont-elles compatibles avec la présence du loup?



La réponse des milieux agricoles est catégorique: non. **Christine Cavalera**, biologiste au Service cantonal de l'agriculture, est formelle: «Loup et pastoralisme sont incompatibles, notamment en raison d'un territoire trop exigu et d'une

topographie ne permettant pas une protection optimale des troupeaux. En conséquence, sont donc menacées la viabilité des exploitations et les exigences liées à la loi fédérale sur



l'agriculture, comme l'entretien du paysage rural et la participation à la biodiversité.» Position corroborée par l'ancien vétérinaire cantonal, **Josef Jaeger**, qui souligne que «près des trois quarts des 100 000 hectares valaisans voués à l'agriculture sont des alpages et que le pâturage d'altitude est important pour protéger les sols de l'érosion».

### IL FAUT FAIRE AVEC

Mais le loup est là, il faut donc faire avec. Christine Cavalera rappelle que «trois mesures principales ont été édictées pour protéger les troupeaux: la présence d'un berger, la garde par des chiens et des clôtures électrifiées». Mais, «les contributions d'estivage ne permettent le financement d'un berger qu'à partir d'un troupeau de 450 brebis de plus d'une année, la présence de chiens peut poser de grands problèmes de sécurité publique (l'ancien vétérinaire

cantonal est persuadé de l'imminence d'accidents graves) tandis que la pose de clôtures électrifiées peut être fortement limitée par la topographie». Ces réserves expliquent pourquoi «tous les alpages ne peuvent pas être protégés». En ce cas, explique la biologiste, «la perte des animaux est certes indemnisée mais ne participe pas au décompte autorisant le tir du loup».

### UN COÛT DISPROPORTIONNÉ

Ces mesures de protection, même lacunaires, ont un coût. Quel est-il et qui l'assume?

Réponse de Christine Cavalera: «Le coût global des mesures de protection de l'ensemble des alpages valaisans, non seulement pour les ovins mais encore pour les bovins, puisque le loup s'y attaque aussi, est estimé à 23 millions de francs par année pour le seul canton du Valais. Si l'on considère que la Confédération accorde 830 000 francs par année pour toute la Suisse, je vous laisse faire le décompte du solde à charge des exploitants, déduction faite d'une participation cantonale. A ces coûts, s'ajoutent des frais indirects liés au surcroît de travail, à la perte de croissance, au retour prématuré en plaine, au stress, à la perte de qualité, etc.» Au-delà du seul coût, Josef Jaeger analyse encore que «la présence du loup pourrait contrevenir à la loi sur la protection des animaux qui devrait les protéger des douleurs, des souffrances ou des dommages injustifiés et interdire de les mettre de façon injustifiée dans un état d'anxiété».

### UNE CORRECTION S'IMPOSE

A votre sens, la Convention de Berne devrait-elle être amendée?

A cette question qui sera débattue au Conseil national jeudi prochain, Madame Cavalera répond par l'affirmative: «Les lois sont faites pour être adaptées à l'évolution des situations. A l'époque de la signature de la Convention de Berne, le loup, menacé d'extinction, n'était pas présent en Suisse.



1200 animaux domestiques croqués par le loup en Valais depuis 1994. Le Nouvelliste/A

Aujourd'hui, le loup n'est plus menacé de disparition; par contre il constitue une menace pour nombre d'exploitations agricoles. Une correction s'impose donc. Déjà au seul niveau suisse, il serait sage de donner plus de compétences aux cantons mieux à même d'appliquer le concept loup en tenant compte des spécificités régionales. En prise directe avec le terrain, les réalités sont mieux perceptibles que d'un bureau bernois.»

## Changer le statut du loup

Ce que 12 pays sur 27 ont obtenu, la Suisse ne pourrait-elle pas en bénéficier?

ROLAND PUIPPE

Le loup sera la cible principale des débats du Conseil national jeudi 30 septembre prochain. Pas moins de 14 motions seront développées et votées. Elles peuvent être réparties en trois groupes selon leur nature et leur portée.

Un premier groupe de quatre motions demande la modification de l'ordonnance sur la chasse. Trois d'entre elles ont obtenu le soutien du Conseil fédéral. Elles préconisent que les cantons puissent, avec l'assentiment de l'Office fédéral de l'environnement, prendre des mesures temporaires pour réguler les populations d'espèces protégées. Elles émanent de la Commission de l'environnement,

de l'aménagement du territoire et de l'énergie et des conseillers nationaux Roberto Schmidt (Valais) et Ruedi Lustenberger (Lucerne).

### TIR GROUPÉ VALAISAN

Un deuxième groupe de cinq motions, similaires dans leur finalité mais différentes dans leur approche, a trouvé son terreau en Valais. Quatre d'entre elles ont pour auteur des Valaisans: Jean-René Fournier, Viola Amherd, Oskar Freysinger et Roberto Schmidt. S'est joint à ce concert le Grison Hansjörg Hassler.

Par voie de convention internationale, dite Convention de Berne, élaborée dans les années 1970, le loup a été mis au bénéfice d'espèce «strictement protégée», cela à une période où ce prédateur avait disparu ou était menacé d'extinction dans de nombreux pays d'Europe.

Les parlementaires prient le Conseil fédéral d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir une modification de cette convention afin que le loup passe du statut «strictement protégé» à «protégé», surtout

devant la menace de formation de meutes, ce qui permettrait une régulation de la population des loups. Et si le Conseil fédéral n'y parvenait pas, il faudrait alors dénoncer la Convention de Berne et demander une nouvelle adhésion en introduisant cette réserve ou exception pour la Suisse, à l'instar de ce qu'ont déjà obtenu 12 pays européens sur 27.

La motion de Jean-René Fournier a déjà reçu l'aval du Conseil des Etats, en juin dernier, par 18 voix contre 13. La motion de Viola Amherd va dans le même sens. Celles de Roberto Schmidt et Hansjörg Hassler se limitent à la phase de négociation tandis que celle d'Oskar Freysinger préconise la dénonciation de la Convention sans discussion préalable. Cette motion a été cosignée par 83 conseillers nationaux dont tous les Valaisans.

### MÊME LA GAUCHE

Que le socialiste Stéphane Rossini l'ait cautionnée peut, de prime abord, surprendre, la gauche n'étant guère encline à chasser le loup. «Pour moi, ce n'est pas une question dogmatique

mais pragmatique» argumente-t-il. Et d'ajouter que «l'on ne peut ignorer l'avis des populations concernées, opposées à la présence du loup; la recherche d'un bon compromis s'avère donc nécessaire».

Un troisième groupe de cinq motions, émanant d'Adèle Thorens Goumaz (Vaud), Franziska Teuscher, (Berne), Angelina Moser (Zürich), Roberto Schmidt et Hansjörg Hassler, revendique, par le biais d'une modification de la loi sur l'agriculture, de nouvelles mesures pour la protection des troupeaux et un financement adéquat.

Il va sans dire que cette dernière catégorie n'a de loin pas la cote dans les milieux agricoles valaisans puisqu'elle vise des mesures inopérantes dans l'environnement naturel valaisan.

Seule une modification de la Convention de Berne, exception qu'ont déjà obtenue, au risque de nous répéter, 12 pays sur 27, serait à même de les satisfaire. Au pire, une modification de l'ordonnance sur la chasse constituerait un pis-aller.

## Témoignage «Contre le loup mais pour les mesures de protection»



«C'est un immense travail d'organiser la protection des troupeaux», rappelle Armin Andenmatten, responsable de l'alpage du Sex. Le Nouvelliste/A

MARIE PARVEX

Armin Andenmatten a eu affaire au loup pour la première fois cet été en tant que responsable de l'alpage du Sex dans la région d'Aminona. Le prédateur y a attaqué une première fois cinq moutons. Quelques semaines plus tard, au même endroit, ce sont trois génissons qui ont été attaqués par le loup. «C'était la première fois en Suisse qu'il s'en prenait à des génissons. Un loup seul ne peut pas venir à bout d'une telle bête. Ils étaient donc forcément au moins deux», raconte-t-il.

### Protéger les génissons

Des mesures urgentes de protection ont été prises le 6 août. Sur l'alpage du Sex, le terrain est trop raide et caillouteux pour pouvoir installer un parc qui maintienne les bêtes dans un périmètre précis. De plus, les génissons n'ont pas le comportement grégaire des ovins. Il n'est donc pas possible de les contenir groupés afin de les protéger. «Les rassembler peut même être dangereux dans un alpage aussi accidenté. Ils risquent de se bousculer et de chuter.» Il fallait donc rapidement trouver de nouvelles mesures. «Comme les chiens de protection ne travaillent pas avec les génissons, Agridea a réinstallé un petit troupeau de moutons avec un berger et des chiens. Les moutons ont été placés aux frontières de l'alpage pour que les loups sentent que le territoire est occupé par des canidés.»

### Des mesures efficaces

Pour Armin Andenmatten, «le loup n'a pas sa place en Suisse; ceci dit, des mesures de protection efficaces sont de toute façon importantes puisque nous sommes à la frontière avec des pays dans lesquels les loups sont nombreux. Il faut cependant rappeler que c'est un immense travail d'organiser la protection des troupeaux. Les alpages sont nombreux en Suisse et ils ont tous des topographies très diverses. Pour réellement protéger les bêtes, il faudrait être en mesure de proposer des solutions adaptées à chaque alpage».

### Statistiques du Service de la chasse

Selon les statistiques du Service cantonal de la chasse, quelque 1200 animaux domestiques ont péri sous les crocs des loups en Valais depuis 1994. Depuis 1998 (auparavant pas d'indemnités) 420 000 francs d'indemnités ont été versés. Quant aux comparaisons avec la France et l'Italie, pays qui maîtriseraient mieux la situation selon les partisans du loup, le Service de la chasse est dubitatif et il s'en explique: «Ces comparaisons sont difficiles à faire tant les territoires de nos voisins sont plus étendus avec des densités de populations humaines largement inférieures et une moins grande occupation du territoire. Et l'on se garde de parler de braconnage et de bergers armés...»

PAYS ROMAND  
PAYS GOURMAND

www.paysgourmand.ch

